
**Réunion des États parties à la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

5 juin 2018
Français
Original : anglais

Réunion de 2018

Genève, 4-7 décembre 2018

Réunion d'experts sur le renforcement de l'application nationale

Genève, 13 août 2018

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

**Ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts
sur le renforcement de l'application nationale**

Document soumis par le Président

1. Ouverture de la Réunion.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Adoption du règlement intérieur.
 4. Mesures relatives à l'article IV de la Convention.
 5. Déclarations au titre des mesures de confiance sur les plans quantitatif et qualitatif.
 6. Différents moyens de promouvoir la transparence et l'adoption de mesures de confiance dans le cadre de la Convention.
 7. Contribution de la coopération et de l'assistance internationales au titre de l'article X au renforcement de la mise en œuvre de la Convention.
 8. Questions liées à l'article III, y compris les mesures efficaces de contrôle des exportations, en pleine conformité avec tous les articles de la Convention, notamment l'article X.
 9. Adoption du rapport factuel rendant compte des travaux de la Réunion, ainsi que de ses éventuelles conclusions.
 10. Clôture de la Réunion.
-

